

SYSTÈME DE MANAGEMENT QUALITÉ			
 API	CHECK LIST		Code : C01
	Création d'une entreprise Individuelle		Version : 02
			PAGE : 1 sur 1

Eligibilité : Professions libérales/Entreprises créées par des étrangers et/ou des tunisiens non résidents/projets individuels ayant un accord de financement dans le cadre du FONAPRAM.

ETAPE	BUREAU	DELAI	PIECES A FOURNIR
Déclaration d'existence et carte d'identification fiscale	Contrôle des Impôts	Séance tenante	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Imprimé à signer, au bureau ; ▪ Une copie de l'attestation de dépôt de déclaration du projet d'investissement ; ▪ Approbation des services concernés pour le cas des projets soumis à autorisation préalable/cahier des charges ; ▪ Une Copie de la C.I.N ou du passeport pour les étrangers. ▪ 01 exemplaires de la pièce précisant l'adresse du siège social : certificat de propriété, contrat de location (obligatoirement enregistré), accompagné du contrat de location de la société domiciliaire ou du titre de propriété (en cas de domiciliation) ; <p><i>Pour le cas des professions libérales, il y'a lieu de fournir :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Une copie de l'inscription au conseil de l'ordre de la profession.
Immatriculation au Registre National des Entreprises	Grefe du Tribunal	Séance tenante	<ul style="list-style-type: none"> ▪ 01 imprimés à remplir en arabe et à signer (imprimés fournis au bureau) ; ▪ 01 copies de l'attestation de dépôt de déclaration du projet ; ▪ 01 copies de la déclaration d'existence et de la carte d'identification fiscale ; ▪ 01 copies de la CIN ou du passeport pour les étrangers ; ▪ Quittance de paiement des droits d'immatriculation (20 DT) au registre national des entreprises auprès de l'office national de la poste) ; ▪ Quittance de paiement des droits d'immatriculation (10 DT) au registre national des entreprises auprès de l'office national de la poste) pour chaque extrait du RC demandé.